



AC ! Agir ensemble contre le Chômage !

21^{er} rue Voltaire 75011 Paris

Tél. : 01 42 63 15 33 - Fax : 01 42 63 15 18 - contact@ac-chomage.org - <http://www.ac-chomage.org>

- *Communiqué de presse* -

Qui peut dire : « Je se serai plus jamais au chômage » ?

Alors que les perspectives économiques sont menaçantes, que précarité et mécontentement s'étendent, le gouvernement a présenté aux partenaires sociaux ses projets concernant les droits des salarié-es au chômage.

La Conférence tri-partite convoquée le mardi 6 mai par Christine Lagarde et Laurent Wauquiez devait préparer, dans le sinistre prolongement de l'accord du 11 janvier dernier sur la « modernisation » du marché du travail, la « négociation » de la convention assurance chômage qui vient à échéance cette année.

Loin de mettre en place une quelconque « sécurisation des parcours professionnels », les mesures annoncées vont largement dégrader la situation des salariés au chômage et déstabiliser celle de ceux en emploi.

- le gouvernement veut ponctionner les excédents budgétaires réalisés cette année par le régime d'assurance chômage - qui n'indemnise plus que 40% des chômeurs officiels - au profit de celui des retraites ; les cotisations chômage seraient autoritairement réduites, ce qui plomberait financièrement le régime et rendrait « impossible » toute amélioration des droits.
- l'âge permettant d'être Dispensé de recherche d'emploi serait, lui, réévalué jusqu'à disparition complète en 2012.
- Surtout, une nouvelle sanction serait créée – la radiation de deux mois – et l'Offre valable d'emploi deviendrait variable selon l'ancienneté dans le chômage, rendant légal un retour contraint à un emploi sans doute précaire, pour un salaire inférieur de 25 % au précédent dès trois mois de chômage, de plus de 40% après un an.

Cette mesure clairement destinée à pousser les salaires à la baisse est à rapprocher de l'article 11 de l'ANI du 11 janvier qui, s'il était étendu, autoriserait les employeurs à modifier unilatéralement les termes du contrat de travail.

Le texte du projet de loi serait examiné le jeudi 22 mai prochain par le Conseil supérieur de l'emploi.

En conséquence, nous appelons les salarié-es avec ou sans emploi à se mobiliser contre ces mesures

- Jeudi 15 mai pour la défense des services publics et contre la fusion ANPE ASSEDIC
- Mardi 20 mai dans le cadre d'une journée d'actions coordonnées contre les contrôles et sanctions et l'Offre raisonnable d'emploi ;
- Jeudi 22 mai en manifestant aussi contre la réforme des retraites, pour la garantie d'un revenu décent et la continuité des droits sociaux, pour le libre choix de son emploi et de sa formation.

Paris, le samedi 10 mai 2008